

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc197899-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE
SITUÉE 15, RUE JOUVENCEL À VERSAILLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2121-1, L.2141-1 L.3221-1 et L.3211-14,

Vu le procès-verbal du 27 mars 2017, désignant la société Du Plessis lauréate,

Vu l'estimation de France Domaine du 3 avril 2017 estimant l'offre acceptable au regard du projet,

Vu le courrier du Département en date du 9 mai 2017 retenant l'offre de la société Du plessis, représentée par M. Sébastien Meslin, au prix de 2 350 000 euros,

Vu les courriers du Département adressés aux sociétés non retenues en date du 9 mai 2017 portant sur le refus des offres proposées,

Considérant que la propriété du Département est inoccupée et n'a pas vocation à être affectée à des missions départementales et ne présente, dans ce cadre, plus d'intérêt pour l'exercice des politiques départementales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
Sa Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,
Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de déclasser le bien du domaine public départemental et son classement dans son domaine privé.

Décide la cession à la Société Du Plessis, représentée par M. Sébastien Meslin, ou une de ses filiales, du bâtiment situé au 15 rue Jouvencel à Versailles cadastré section AI n° 34 d'une superficie totale de 412 m².

Fixe le prix de cette cession à 2 350 000 euros (DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS) conformément à l'estimation de France Domaine du 3 avril 2017.

Dit que tous les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise la signature d'une promesse de vente préalablement à la vente définitive sous les conditions suspensives suivantes :

- L'obtention d'un permis de construire valant permis de démolir et autorisant la construction d'une opération d'environ 8 logements pour une surface plancher de 695 m²,
- Terrain vide et libre de toute occupation.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer l'acte notarié de cession, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que le produit de la vente sera imputé au chapitre 77, article 775 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE SITUÉE 15, RUE JOUVENCEL À VERSAILLES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.